



Résumé de la Parasha

La parasha de Nasso poursuit le dénombrement, en recensant maintenant les fils de Guerchone et de Mérari, et en leur assignant leur part de la tente d'assignation à transporter durant les voyages des bné-Israël. Le camp des bné-Israël étant maintenant organisé, Hachem ordonne de renvoyer toute personne impure de l'enceinte du camp, afin de séparer l'impureté du lieu de résidence de la chekhina. La torah définit ensuite les règles de la femme sotah ainsi que tout le processus que le cohen devra lui faire suivre. Viennent ensuite les règles concernant le nazir, ainsi que les interdits particuliers qui s'ajoutent à sa condition. La parasha se termine par les offrandes qu'apportèrent chaque Nassi le lendemain de l'inauguration du michkan durant douze jours successifs.

Dvar Torah

Dans le chapitre 6 de Bamidbar, la torah dit :

כב/ וַיְדַבֵּר יְהוָה, אֶל-מֹשֶׁה לֵאמֹר:

22/ Hachem parla à Moshé en disant :

כג/ דַּבֵּר אֶל-אַהֲרֹן וְאֶל-בְּנָיו לֵאמֹר, פֹּה תִבְרְכוּ אֶת-בְּנֵי יִשְׂרָאֵל: אָמֹר, לָהֶם:

23/ Parle à Aaron et ses fils en disant : Ainsi vous bénirez les bné-Israël, dis-leur :

כד/ בִּרְכֶם יְהוָה, וַיִּשְׁמְרֶכֶם:

24/ Qu'Hachem te bénisse et te protège.

כה/ יֵאָר יְהוָה פָּנָיו אֵלֶיךָ, וַיַּחֲסֶךְ:

25/ Qu'Hachem éclaire Sa face vers toi et t'accorde la grâce.

כו/ יִשָּׂא יְהוָה פָּנָיו אֵלֶיךָ, וַיִּשֶׂם לְךָ שְׁלוֹם:

26/ Qu'Hachem lève Sa face vers toi et mette sur toi la paix.

כז/ וַשְׂמוּ אֶת-שְׁמִי, עַל-בְּנֵי יִשְׂרָאֵל; וְאָנֹכִי, אֲבָרְכֶם:

27/ Ils mettront Mon Nom sur les bné-Israël et Moi, Je les bénirai.

Les commentaires sur la bénédiction des cohanim sont abondants et il convient à chacun de s'arrêter afin de réfléchir sur le sens de cette bénédiction.

Le midrach yalkout chimoni explique que les bné-Israël se sont plaints en apprenant que les cohanim étaient chargés de les bénir. Ils préféreraient en effet,

que la bra'ha vienne directement d'Hachem Lui-même. Sur quoi, le Maître du monde répond: « *bien que J'ai ordonné aux cohanim de vous bénir, les bénédictions ne dépendent pas d'eux mais de Moi, car Je me tiendrai Moi-même avec eux pour vous bénir.* »

La réponse qu'apporte Hachem met en relief l'« inutilité » des cohanim dans l'accomplissement de la bénédiction. Dès lors, pourquoi ne pas bénir directement le peuple? Pourquoi passer par l'intermédiaire des cohanim si c'est finalement Dieu Lui-même qui se charge de bénir le peuple?

Le **Sfat Émet** (année 646) dit que le mérite de birkat cohanim provient d'Avraham avinou qui a suivi Hachem lorsqu'Il lui a demandé de quitter sa terre et de le suivre. Le fait d'avoir tout abandonné, a engendré le mérite de recevoir la bénédiction. De même, nous voyons que cette bénédiction vise les bné-Israël qui se séparent de tous les peuples en ne suivant pas des préceptes naturels. En clair, la bénédiction provient de l'éloignement du fonctionnement naturel du monde. D'ailleurs c'est dans le désert, lieu aride, où la survie ne se fait pas naturellement, que le peuple est élu par Dieu. Plus encore, nos sages attestent que le chabbat est la source de la bénédiction! Or ce jour particulier est celui où les bné-Israël se séparent de ce monde pour adopter une attitude purement spirituelle.

En somme, le détachement est la clef. Et à ce titre, Hachem explique dans le midrach que nous avons cité, que l'action du cohen permet à la bra'ha de descendre sur le peuple. En premier lieu, il convient de rappeler que le mode de vie

du cohen est détaché du monde. Il n'a pas d'héritage dans la terre d'Israël et il ne se consacre qu'au travail dans le temple. Mais plus encore, Hakadoch Baroukh Hou va placer plusieurs signes permettant au cohen de comprendre qu'Il se tient à ses côtés et qu'Il octroie la bénédiction.

Le **Kli Yakar** apporte un commentaire passionnant sur le sujet. Chaque bénédiction du birkat cohanim commence par la lettre "י" qui a pour valeur numérique dix. Dans un aspect plus profond, les lettres existent sous une version dévoilée et sous une version cachée. La version cachée consiste à écrire la lettre complètement en incluant tous les sons qu'elle contient. Ainsi, le "י" (youd) s'écrit "יוד". Il s'avère que les lettres cachées "וד" ont la même

valeur que la lettre dévoilée, le "י"! À partir de cela, le **Kli Yakar** explique que chaque bénédiction est double et vise deux états de l'homme: son état dévoilé, c'est-à-dire son corps, et son état caché, à savoir sa néchama.

Cela est d'autant plus avéré par ce que nos sages enseignent dans le traité nidda (page 31a): « *trois sont associés pour la création de l'homme: le père dont la semence blanche donne les nerfs, les os, le cerveau, les ongles et le blanc des yeux. La mère dont la semence est rougeâtre engendre la peau, les viandes du corps, le sang, les cheveux et les pupilles. Tandis qu'Hachem accorde dix choses d'ordre spirituel: le souffle, la néchama, la structure du visage, la vue, l'audition, la parole, la possibilité de marcher, la connaissance, la compréhension, et l'intelligence.* »

Ainsi par la bénédiction que les cohanim prononcent en se servant de leur dix doigts, ils assurent un flux positif dans chaque partie que nous venons de citer, les dévoilées comme les cachées. Ceci explique peut-être même, pourquoi cela se fait par les deux mains qui réunissent chacune cinq doigts. Pour dire que chaque main assure la bra'ha des cinq choses

issues de nos parents respectifs. Et le tout concerne les dix aspects que Dieu fournit pour la création de l'homme.

Pour aller encore plus loin, nous remarquons que le texte prononcé par les cohanim contient trois phrases, contenant chacune deux bénédictions pour un total de six bra'hot. À ce titre, le cohen doit répartir ses doigts en trois groupes par main: le pouce d'une part, l'index et le majeur ensuite, et enfin l'annulaire et l'auriculaire. Par ces six parties, il assure l'accomplissement des six bénédictions au travers de ces six formations.

Enfin, le Choul'han Arou'h précise que de cette manière cinq espaces se forment entre les doigts: celui entre le majeur et l'annulaire de la main droite et de la main gauche, de même entre les pouces et les indexes, et l'espace entre les deux pouces des deux mains. Le midrach que nous avons cité explique ainsi qu'à travers cela, Hachem Lui-même est présent, car le chiffre cinq (plus précisément la lettre "ה" qui a cette valeur) Le désigne.

Au vu de ce que nous venons de développer, il apparaît que ce n'est pas seulement une lettre du nom divin qui accompagne les cohanim, mais les quatre lettres, le "י" au travers des dix doigts, le "ה", via les cinq doigts de chaque main, le "ו" grâce à l'agencement des doigts et enfin le "ה" au niveau des espaces conséquents à la disposition des doigts. Cela met particulièrement en relief le dernier verset que nous avons mentionné lorsqu'il précise qu'« *ils placeront Mon nom sur les bné-Israël, et Je les bénirai* », car le nom d'Hachem est physiquement présent lors de birkat cohanim.

Grâce à cela nous pouvons comprendre la réponse qu'Hachem apporte dans le midrach. Nous nous demandions quelle était l'utilité des cohanim si c'est finalement Dieu Lui-même qui bénit le peuple. La réponse ressort de ce que nous venons d'expliquer. À savoir que l'outil permettant à la bra'ha d'être acheminée vers l'homme, est l'annulation de soi, la séparation avec notre côté matériel. Ainsi, le cohen est utile

dans la mesure où, le birkat cohanim lui fait vivre ce processus d'annulation. Par cela, le cohen devient apte à être l'outil qui achemine la bénédiction. Par la mise en scène qu'il accomplit, le cohen est en permanence ramené à l'idée qu'Hakadoch Baroukh Hou encadre intégralement son action.

Cela nous fournit également un éclaircissement sur une question bien connue sur notre paracha. En effet, nos sages demandent pourquoi la torah juxtapose t-elle le cas du nazir avec la bénédiction des cohanim. Plus encore, l'état du nazir est extrêmement proche voir même supérieur à celui du cohen. Qu'est-ce qui rapproche ces deux textes ?

La réponse est évidente. Le nazir est celui qui se prive de beaucoup de choses. Il ne peut plus consommer de vin et de produits dérivés du raisin, il ne peut couper ses cheveux ni même se rendre impur

dans un cimetière ! Ces restrictions sont une manière d'annuler son côté matériel. Par cela, il est propulsé à un niveau de sainteté hors-norme, au point d'être comparable à celle du cohen gadol ! Le **Sfat Émet** explique donc à partir de cela que la torah juxtapose les deux notions pour affirmer que la bénédiction ne provient que de cette état d'annulation de soi. Le cohen, comme le nazir, doit avoir cela à l'esprit pour canaliser la bénédiction et la projeter vers le peuple.

Le **Sfat Émet** (année 659) ajoute une remarque intéressante. La formation des versets mentionne les six bénédictions pour conclure par « *et Je vous bénirai* ». Pourquoi dire qu'Hachem nous bénira alors que les bénédictions ont déjà été formulées ?

La réalité est celle que nous avons déjà mentionnée concernant le chabbat. La semaine est composée de six jours, mais c'est bien le septième, celui où nous annulons l'aspect matériel de nos vies, qui est la source de la bra'ha. Parallèlement, le Maître du monde

agence six bénédictions et termine le tout par le rappel que c'est Lui qui les amorce. À savoir, qu'Il est la source de ces six bénédictions et nul autre ! Le cohen qui récite le texte n'est que l'outil qui, par sa transparence, oriente la bénédiction sur terre !

La torah nous montre ici l'attitude que doit suivre l'homme pour être le réceptacle de la bra'ha. Il est intéressant de soulever une corrélation entre la démarche du cohen pour faire descendre la bénédiction et celle de Moshé lors de la bataille contre Amalek. En effet, la torah narre que lors des combats, Moshé levait les mains vers le ciel et assurait ainsi la victoire. C'est lorsque, has véchalom, il les baissait, que le peuple subissait l'offensive ennemi. Nos sages expliquent que les mains de Moshé restaient élevées lorsque le peuple confiait sa victoire à

Hachem sans prétendre en être la cause. En somme, lorsque le peuple abandonnait toute notion de fierté et détachait sa réussite de la force de ses bras, Moshé devenait réceptacle de la bénédiction !

Nous voyons ici à quel point, notre attitude a des répercussions sur notre vie. La torah ne nous demande pas l'ascèse, au contraire, l'homme doit vivre dans le monde et s'en servir pour s'élever. Seulement, notre approche doit être désintéressée. Nous ne nous servons de ce monde que pour faire des mitsvot mais jamais pour assouvir notre désir personnel. Par cela, Hachem déversera toutes les bénédictions que nous méritons *amen ken yéhi ratsone*.

Chabbat chalom.

Y.M. Charbit

Retrouvez l'ensemble de nos contenus sur www.yamcheltorah.fr.
Inscrivez-vous à la newsletter afin de recevoir les divré-torah
toutes les semaines par e-mail.



9 PLACE DE LA GARE 94210 LA VARENNE SAINT-HILAIRE
Accès par l'escalier en verre sur l'esplanade du RER ; 3^{ème} étage.
Horaires des offices : Dimanche 8H00 ; Lundi & Jeudi 7H00 ; Chabat 9H00